



Conseil Municipal Séance du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Maurice CHEVIGNY, Maire, qui procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Étaient présents :

MM. Maurice CHEVIGNY, Philippe AUDEBERT, Elisabeth HORNACEK, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, Brigitte BRIXY, Lorenzo RICCI, Claude TISSOT, Françoise CHEVIGNY, Nadine GOLDBERG, Adjevi NEGLOKPE, Dominique PELLETIER, Marie ROBERT, Omar BAKHTAOUI, Marjorie JAISSON, Soria BENNOUR, Jean-Louis DESSUCHE, Pascal BLOT, Daphné BIOLLEY,

Étaient régulièrement représentés :

André BOURDON par Maurice CHEVIGNY
Yannick LE GUIGO par Nadine GOLDBERG
Leïda MOREAUX par Ernest NEGLOKPE
Jean DECROIX par Françoise CHEVIGNY
Bruno CONTAMINE par Omar BAKHTAOUI
François SELBONNE par Claude TISSOT
Muriel HELLOT par Pascal BLOT

Était absent :

Pascal PEWINSKI

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers Présents :	19
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de votants :	26

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Après constatation que le quorum est atteint, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, désigne Philippe AUDEBERT Secrétaire de séance.

Avant d'en venir à l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à rendre hommage à Simone Veil qui vient de décéder et il invite l'assemblée à se lever pour un moment de recueillement.

1. Elections sénatoriales – désignation des délégués du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que la présente réunion du Conseil Municipal a été fixée par le décret ministériel n° 2017-1091 du 2 juin 2017, afin de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Le nombre de délégués est fixé aux articles L 284 et L 285 du code électoral en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal avec obligation de liste paritaire. Il est, pour la commune de la Frette sur Seine, de **quinze délégués titulaires** et de **cinq délégués suppléants**.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par le Conseil Municipal sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste établie peut comporter un nombre inférieur à 15 délégués et doit respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Deux listes sont déposées :

- Agir pour La Frette
- Ensemble, Solidaires, Frettois(es)

Le bureau de vote est présidé par le Maire, assisté des deux membres du Conseil Municipal les plus âgés, Nadine GOLDBERG et Françoise CHEVIGNY, et des deux membres les plus jeunes, Soria BENNOUR et Nathalie JOLLY.

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret. Les deux listes, ainsi que des bulletins blancs, ont été remis à chaque Conseiller Municipal.

A l'appel de son nom, chaque Conseiller Municipal a déposé son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller Municipal, Monsieur le Maire a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau ont procédé au dépouillement des bulletins.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
Nombre de bulletins nuls et blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	26

- Liste « Agir pour La frette » : 22
- Liste « Ensemble, Solidaires, Frettois(es) » 4

Monsieur le Maire proclame élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus. Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élus délégué, dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, soit :

Pour la liste « **Agir pour La Frette** » :

13 délégués titulaires : Maurice CHEVIGNY, Elisabeth HORNACEK, Philippe AUDEBERT, Nathalie Jolly, André BOURDON, Brigitte BRIXY, Claude TISSOT, Françoise CHEVIGNY, Lorenzo RICCI, Soria BENNOUR, Omar BAKHTAOUI, Leïda MOREAUX, François SELBONNE
4 délégués suppléants : Marjorie JAISSON, Pascal PEWINSKI, Marie ROBERT, Ernest NEGLOKPE

Pour la liste « **Ensemble, Solidaires, Frettois(es)** »

2 délégués titulaires : Pascal BLOT, Daphné BIOLLEY

Les élections sénatoriales auront lieu le **dimanche 24 septembre 2017 à la Préfecture de Cergy-Pontoise**.

En cas d'empêchement d'un délégué titulaire, celui-ci doit adresser au Maire les justificatifs permettant d'établir la réalité de l'empêchement. Si ces justificatifs sont probants, le Maire procédera au remplacement du délégué empêché. Tout membre du collège électoral qui, sans cause légitime, n'aura pas participé au scrutin, est passible d'une amende de cent euros sur réquisition du Ministère Public.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 heures.